

Demande de mise en place d'un accord d'expérimentation sur la réforme de l'organisation de l'information

Les élus CGT ont pris connaissance de la volonté de la direction régionale et du DCI de mettre en place une expérimentation sur les tableaux de service des Rédacteurs en Chef et Responsable d'Édition.

Les élus CGT rappellent que le comité du suivi actuel n'a pas vocation à encadrer des expérimentations.

Avant tout déploiement définitif, les élus CGT demandent à la direction de solliciter les organisations syndicales représentatives de l'établissement pour la mise en place d'un accord d'expérimentation.

- Fixation de la durée de l'expérimentation
- Mise en place de solutions innovantes dans le respect des conditions de travail et des accords collectifs.
- Aménagement des process de travail pour la filière encadrement et de l'édition journaliste à Réunion.1
- Objectifs de suivi : quels sont les résultats attendus ? comment l'expérimentation est-elle évaluée et par qui ?

Cet accord d'expérimentation permettra d'évaluer l'impact d'une nouvelle mesure avant une éventuelle pérennisation. L'évolution des travaux devra être présentée aux élus du CSE afin qu'ils puissent émettre un avis circonstancié avant le déploiement définitif.

La CGT prend acte du refus de la direction de mettre en place cet accord.

À l'heure où le cabinet ACCA souligne le malaise social à Réunion.1, toute la responsabilité de ce déploiement devra être assumée par la direction régionale et le directeur de l'information.

Saint-Denis, 30 mars 2026